

Ministère de l'Environnement et
Développement Durable*Le Ministre*

ARRETE MINISTERIEL N° 239/CAB/MIN/EDD/15/BLN/2015
DU 06 JUIL 2015 PORTANT CERTIFICAT D'ACCEPTABILITE
ENVIRONNEMENTALE EN FAVEUR DE LA SOCIETE BRACONGO POUR SON ETUDE
D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXPLOITATION D'UN
ENTREPOT DE TRANSIT DE CES PRODUITS AU QUARTIER KINGABWA DANS LA
COMMUNE DE LIMETE/VILLE PROVINCE DE KINSHASA

Le Ministre de l'Environnement et Développement Durable

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu la loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ;

Vu l'Ordonnance n°14/078 du 7 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Vu l'ordonnance n°15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'arrêté ministériel n°043/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 8 décembre 2006 portant dispositions relatives à l'obligation de l'Evaluation Environnementale et Sociale des projets en RDC ;

Vu tel que modifié à ce jour par l'arrêté ministériel n°081/CAB/MIN/ECN-T/11/BNME/2013 du 11 septembre 2013, l'arrêté ministériel n°044/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 08 décembre 2006 portant Création, Organisation et Fonctionnement du Groupe d'Etudes Environnementales du Congo « GEEC » en sigle ;

Considérant la requête introduite par la société BRACONGO pour la validation de son Etude d'Impact Environnemental et Social du projet d'exploitation d'un entrepôt de transit de ces produits au quartier Kingabwa dans la commune de Limete/ville province de Kinshasa ;

Sur avis favorable du Groupe d'Etudes Environnementales du Congo « GEEC » ;

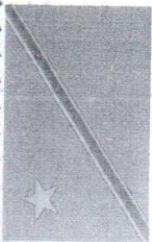
ARRETE :



- Article 1 : Il est délivré à la société BRACONGO, le Certificat d'Acceptabilité Environnementale pour son projet d'exploitation d'un entrepôt de transit de ces produits au quartier Kingabwa, n°950 avenue Métallurgie dans la commune de Limete/ville province de Kinshasa.
- Article 2 : Lors de la mise en œuvre du projet, en vue d'atténuer les incidences négatives sur l'environnement biophysique et social du site, la société BRACONGO est soumise à la stricte application de toutes les mesures environnementales et sociales contenues dans son Etude d'Impact Environnemental et Social.
- Le Certificat peut lui être retiré en cas de non respect de ses engagements environnementaux et sociaux.
- Article 3 : La société BRACONGO travaillera en étroite collaboration avec le GEEC tout au long de l'exécution du projet.
- Article 4 : Le Directeur Exécutif du GEEC est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des prescriptions environnementales et sociales pendant toute la durée du projet.
- Article 5 : Le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 06 JUL 2015

Bienvenu LIYOTA NDJOLI



CERTIFICAT D'ACCEPTABILITE ENVIRONNEMENTALE
N°044/CAB/MIN/EDD/15/BLN/2015



LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPEMENT DURABLE,

Vu la loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant Principes Fondamentaux relatifs à la protection de l'Environnement, en ses articles 19 et 21;

Vu tel que modifié à ce jour par l'Arrêté Ministériel n°081/CAB/MIN/ECN-T/11/BNME/2013 du 11 septembre 2013, l'Arrêté Ministériel n°044/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 08 décembre 2006 portant Création, Organisation et Fonctionnement du Groupe d'Études Environnementales du Congo « GEEC » en sigle ;

Vu la requête introduite par la société BRACONGO pour la validation de son Etude d'Impact Environnemental et Social du projet d'exploitation d'un entrepôt de transit de ces produits au quartier Kingabwa, n°950 avenue Métallurgie dans la commune de Limete/ville province de Kinshasa ;

Considérant l'Etude d'Impact Environnemental et Social du projet d'exploitation d'un entrepôt de transit de ces produits au quartier Kingabwa dans la commune de Limete/ville province de Kinshasa ;

Sur avis favorable du Groupe d'Études Environnementales du Congo « GEEC » ;

Délivre à la société **BRACONGO**, le **CERTIFICAT D'ACCEPTABILITE ENVIRONNEMENTALE** pour son projet d'exploitation d'un entrepôt de transit de ces produits au quartier Kingabwa, n°950 avenue Métallurgie dans la commune de Limete/ville province de Kinshasa.

Fait à Kinshasa, le **06 JUL 2015**

Bienvenue **LIYOTA NDJOLI**